

MICHAEL SOMMER
PRESIDENT
PRÉSIDENT
PRÄSIDENT
PRESIDENTE

SHARAN BURROW
GENERAL SECRETARY
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
GENERALSEKRETÄRIN
SECRETARIA GENERAL

M. Mohamed Saïd Fofana
Premier ministre
BP 21 Conakry
République de Guinée

Email : mohamedsaid@afribone.net.gn

HTUR/FW

28 mars 2012

Attaques armées et intimidation très grave de dirigeants syndicaux

M. le Premier ministre,

Au nom des 175 millions de travailleurs et travailleuses que représente la Confédération syndicale internationale (CSI) à travers de ses 308 affiliés dans 153 pays différents, y inclue la Guinée, je vous écris pour protester dans les termes les plus forts contre l'intimidation et les vicieuses attaques armées dont sont victimes les leaders de notre affiliée, la Confédération nationale des travailleurs de la Guinée (CNTG).

Vous vous souviendrez du fait que la CSI a déjà protesté contre ce genre de pratiques à plusieurs occasions. Notre lettre du 20 octobre 2011 (ci-jointe pour information) relatait des faits extrêmement graves et perturbants, comme les menaces et l'attaque armée, la nuit du 8 octobre 2011, de la maison du Secrétaire général de la CNTG, M. **Amadou Diallo**; les menaces contre le Secrétaire général adjoint de la CNTG, M. **Mamadou Mansaré**; et l'ordre de fermeture des locaux de la CNTG de la part du Gouverneur de la ville de Conakry. Le 9 janvier 2012, nous avons de nouveau protesté, cette fois-ci contre l'ingérence de la part du tribunal de travail dans les affaires internes de la CNTG, et contre l'ordre de fermeture de la Bourse du travail de la part de la Cour d'appel, et ceci sur demande d'un groupe dissident bénéficiant de soutien avéré des autorités (lettre en annexe, pour information).

Nous sommes fortement contrariés du fait que non seulement votre gouvernement depuis lors, n'a fait absolument rien pour améliorer le sort des représentants des travailleurs et travailleuses guinéens; mais que, au contraire, la situation n'a fait que détériorer.

La nuit du lundi 19 mars 2012, le premier Secrétaire général adjoint de la CNTG, M. **Kader Aziz Camara**, et sa famille, ont été victimes d'une attaque armée à leur domicile à Dabompa, commune de Matoto, Conakry. Les assaillants, au nombre d'une dizaine habillés en tenue militaire, et dont certains portaient des cagoules, étaient armés de fusils de guerre et d'armes blanches. Après avoir entouré la concession, ils ont enfoncé le portail principal de la cours et la porte de la maison. Une fois à l'intérieur, ils ont investi les chambres et brutalisé leurs occupants. Devant la résistance du père de famille, les assaillants ont tirés plusieurs coups de fusils; ensuite ils se sont emparés et emporté de nombreux objets (des bijoux et un ordinateur, e. a.) ainsi qu'une forte somme d'argent. Malgré les appels téléphoniques des voisins aux forces de l'ordre, celles-ci ont répondu ne pas disposer de véhicule, et ne se sont présentées qu'à la levée du jour.

Cette attaque s'est produite à peine quelques heures après le verdict final de la Cour d'appel de Conakry dans l'affaire judiciaire qu'avait initiée – et perdue – M. Yamoussa Touré pour contester l'assignation du poste de Secrétaire général de la CNTG à Amadou Diallo.

Comme si tout cela n'était pas encore assez, Kader Aziz Camara et Mamadou Mansaré ont été interpellés par la police le matin du mardi 27 mars, après une plainte déposée par le même M. Yamoussa Touré. Vu dans le contexte de la non-protection abjecte de la part de la police de nos collègues quand ils sont attaqués par des voyous armés en uniforme, cet état de choses est une illustration ignominieuse de la façon dont les autorités guinéennes gèrent les problèmes décrits.

Nous vous rappelons que les menaces, l'intimidation et les attaques contre des syndicalistes dans l'exercice de leur travail légitime comme défenseurs des droits des travailleurs et travailleuses guinéennes, constituent toutes des violations très graves des Conventions C87 (sur la Liberté syndicale) et C98 (sur la Négociation collective) auxquelles la Guinée est signataire. Par conséquent, votre gouvernement a la responsabilité d'établir et de garantir un environnement qui est propice à l'exercice correcte des droits qui y sont contenus, ainsi que de les protéger et les promouvoir.

Nous vous exhortons à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation, et de garantir les droits et la sécurité de nos collègues. L'exercice des droits susmentionnés est impossible dans un climat de terreur dans lequel les syndicalistes ne peuvent penser qu'à leur sécurité, et nous ne voudrions pas nous voir obligés de croire que ceci serait bel et bien l'intention du gouvernement guinéen.

La Secrétaire générale

Cc M. Christophe Kint AGUIAR
Ministre du travail et de la Fonction publique
Fax : 229 21 31 06 29

Ambassade guinéenne à Bruxelles
ambaguinee.bruxelles@yahoo.fr, 02/762.60.36

Annexes: Lettres de la CSI au Premier ministre de la République de Guinée datées 20 octobre 2011 et 9 janvier 2012